

Délégation Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique

DAFIP/15-671-104 du 01/06/2015

APPEL A CANDIDATURES POUR LES FORMATIONS PREPARATOIRES AU 2CA-SH DES PERSONNELS DU SECOND DEGRE TITULAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Destinataires: Tous les personnels enseignants du second degré, titulaires

Dossier suivi par : M. DESCHAMPS - DAFIP - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

La note DGESCO A1.3 n° 2015-0076 a pour objet le recueil des candidatures des personnels enseignants du second degré aux stages de préparation au 2 CA-SH pour l'année scolaire 2015-2016. Les personnels contractuels n'étant pas titulaires ne peuvent y accéder.

Conformément à cette note, les listes des candidats de l'académie sont regroupées par le Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique. Les candidats retenus après avis de la commission académique compétente sont informés sous couvert du chef d'établissement.

Ce dispositif de formation a pour objectif de favoriser le développement de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré. Les chefs d'établissement doivent veiller à mobiliser les enseignants les plus engagés pour préparer cette certification tout en permettant une diffusion la plus large possible de cet appel à candidature. Une attention particulière sera notamment portée sur les candidatures d'enseignants dont l'EPLE d'affectation dispose d'une ULIS ou s'engage dans ce projet (option D). L'option F permettra par ailleurs, aux enseignants des établissements ECLAIR et RRS, de se doter d'outils pédagogiques pour accompagner les élèves en grande difficulté scolaire. Les professeurs titulaires du 2 CA-SH pourront se porter candidat aux postes de coordonnateurs d'ULIS ou d'enseignant référent de scolarité.

Une réunion d'information sur les formations préparatoires et la certification, destinée aux professeurs du second degré qui souhaiteraient préciser leur projet dans ce domaine, aura lieu le mercredi 10 juin 2015 à 14h, à l'ESPE d'Aix-en-Provence, 2 avenue Jules Isaac, Bat. D, salle D1.

Toutes questions éventuelles peuvent être adressées à l'adresse mail : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr

Pour être étudiés en commission, les dossiers des professeurs intéressés toutes options confondues, devront parvenir à la dafip avec l'avis du chef d'établissement et de l'inspecteur de la discipline, directement à l'adresse du rectorat, DAFIP, à l'attention du Délégué académique, par fax au 04 42 93 88 98, par courrier postal, ou par mail à <u>ce.dafip@ac-aix-marseille.fr</u>

Parallèlement, afin de pouvoir suivre les dossiers, vous pourrez adresser un exemplaire de votre dossier au conseiller en ingénierie de formation coordonnateur de ce dossier à l'adresse: florence.bellec@ac-aix-marseille.fr

au plus tard le vendredi 19 juin

PJ: Note d'information et dossier de candidature

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille





DOSSIER DE CANDIDATURE AUX DISPOSITIFS DE FORMATION PREPARATOIRES AU 2CA-SH

Année scolaire 2015-2016

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

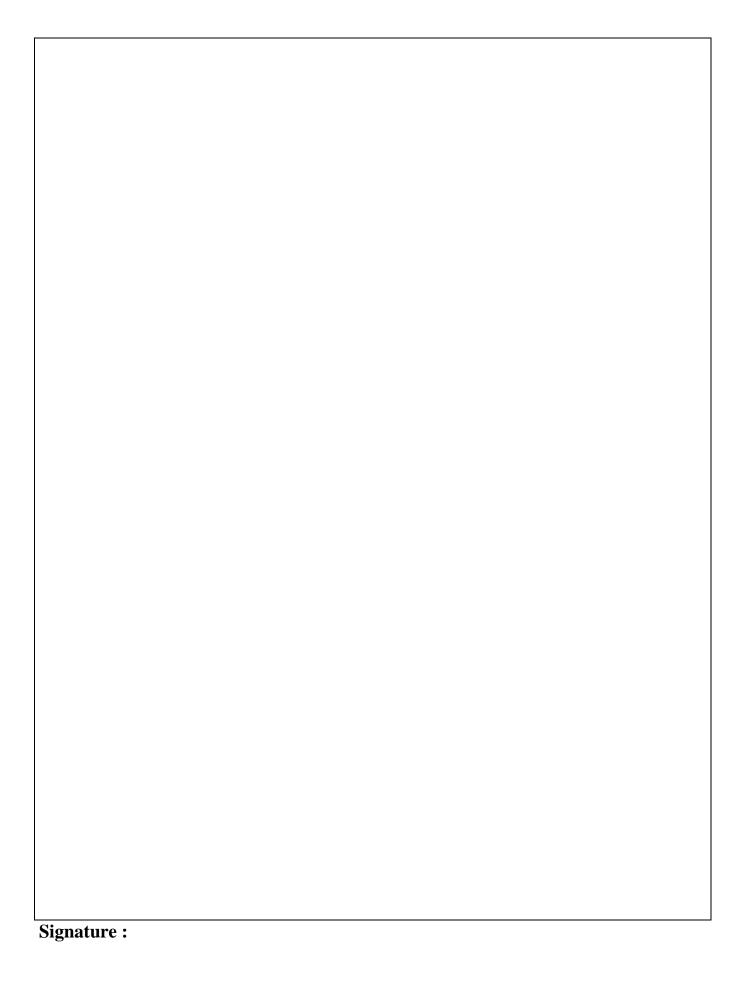
E L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR					
ET DE LA RECHERCHE NOM		Prén	om	NOM de jeune fille	
□ Mme □ Mlle					
Adresse personnelle :				Date de naissance :	
1					
Situation familiale :				Téléphones :	
□ célibataire	□ marié(e)				
□ veuf(ve)	□ divorcé(e)				
				Adresse mail	
Concours Education national	ale et date de titul	larisation:			
☐ Agrégation ☐ C	APES	Discipline e	nseignée :		
\Box CAPET \Box C	CAPLP	☐ Autres :			
Diplômes:					
Ancienneté générale de serv					
Date de la dernière inspection	on :	Nom de l'ins	pecteur :		
Avez-vous déjà suivi une pr	réparation au 2CA	A-SH ?:			
Avez-vous déjà validé une d	option du 2CA-S1	H ? :			
Etablissement d'exercice, adresse et téléphone :					
	,	-			
Enseignements réalisés en 2	2014-2015 auprès	d'élèves en sit	uation de han	dicap ou nécessitant un	
Enseignements réalisés en 2014-2015 auprès d'élèves en situation de handicap ou nécessitant un enseignement adapté :					
	Nombre d'i	neures par	Nom de l'E	tablissement	
	sema	-	A préciser si	i différent de l'établissement	
			d'exercice :		
□ SEGPA					
EREA					
☐ Enseignement en milieu pénitentiaire					
☐ Enseignement en milieu hospitalier					
☐ Intervention auprès d'élèves handicapés, affectés dans une classe de cycle.			Préciser le non	nbre d'élèves accueillis :	
□ autre (à préciser)					
H					

Options demandées à classer par ordre de préférence :

Option D : ESPE d'Aix en Provence	<u>N° :</u>
Troubles des fonctions cognitives	
Option F : ESPE d'Aix en Provence	<u>N°:</u>
Enseignement en SEGPA, EREA, Pénitentiaire	
Option A : Formation à l'ESPE de Lyon	<u>N°:</u>
Elèves sourds ou malentendants	
Option B : Formation à l'INSHEA de Suresnes.	<u>N° :</u>
Elèves aveugles ou malvoyants.	
Option C : Formation à 1'ESPE de Lyon	<u>N°:</u>
Déficience motrice ou trouble invalidant de la santé.	

Avis circonstancié du Chef d'établissement	Avis circonstancié des corps d'Inspection		
Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :	Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :		
Aptitude à s'insérer dans une équipe pluri catégorielle :	Aptitude à s'insérer dans une équipe pluri catégorielle :		
Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes et notamment la mise en stage : (Voir BO spécial n° 4 du 26/02/2004).	Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes et notamment la mise en stage : (Voir BO spécial n° 4 du 26/02/2004).		
Date:	Date:		
Signature : Cachet de l'établissement	Signature		
☐ Avis favorable	☐ Avis favorable		
□ Avis défavorable	□ Avis défavorable		

Lettre de motivation du candidat



<u>Certification complémentaire et formations</u> <u>pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves</u> <u>en situation de handicap dans le second degré</u>

Cadre réglementaire de référence : décret et arrêté du 5 janvier 2004 parus au BO spécial n° 4 du 26 février 2004 et circulaire n°2004-026 du 10 février 2004

Année 2015-2016

I. LA CERTIFICATION

- Le cadre général du 2CA-SH

2 CA-SH = Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La certification est destinée aux enseignants du 2nd degré de toutes disciplines, professeurs titulaires des lycées et collèges de l'enseignement public ou privé s'engageant à travailler ou travaillant au sein d'équipes accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap, maladie, difficultés scolaires graves et persistantes).

- <u>Les situations de scolarisation que la formation peut accompagner (l'examen comporte différentes options)</u>

Option A second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants.

Option B second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants.

<u>Option C second degré</u>: Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant.

Option D second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

<u>Option F second degré</u>: Enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

- Les modalités d'organisation de l'examen

L'inscription à la certification fait l'objet d'un B.A. publié par la DIEC courant janvier de l'année de la formation. Cette certification est soumise à deux épreuves consécutives :

- <u>Une séquence</u> d'enseignement de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option choisie (notée sur 20 points, note ≤ 5 éliminatoire). Il s'agit d'évaluer les compétences du candidat à mettre en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires, ainsi que sa capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.
 - <u>Suivie d'un entretien</u> qui doit permettre au candidat de justifier ses démarches mettant en valeur les adaptations réalisées ainsi que les modalités du travail au sein d'une équipe pluri catégorielle (interne et externe à l'établissement).
- <u>La soutenance d'un mémoire professionnel</u> (30 pages maximum), d'une durée de 30 minutes dont 10 de présentation. Ce mémoire doit témoigner d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie.

Les candidats déjà titulaires du 2CA SH et désireux d'obtenir le diplôme dans une autre option présentent une séquence d'enseignement de 55 minutes suivi d'un entretien.

II. LA FORMATION INITIALE

Les formations préparatoires au 2CA-SH sont organisées sur trois sites distincts.

Les formations à l'option B se déroulent à l'INSHEA de Suresnes (consulter le site à l'adresse http://www.inshea.fr) ou pour les options A et C à l'ESPE de Lyon (consulter le site à l'adresse http://iufm.univ-lyon1.fr/ash/).

Les formations aux options D et F se déroulent à l'ESPE d'Aix-Marseille.

Pour des informations plus générales, consulter l'espace ASH du site académique : http://www.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/jcms/c_59320/fr/accueil

Dispositions particulières

- 1. Un candidat ayant déjà bénéficié de la formation ou titulaire du 2CA-SH en candidature libre peut demander l'inscription à l'UF1 d'une nouvelle option en vue de passer le 2CA-SH dans cette option.
- 2. Les candidatures individuelles et collectives d'équipes liées au programme d'ouverture des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) revêtent un caractère prioritaire.
- 3. Pour les regroupements par quinzaine, le remplacement des personnels en formation sera étudié de manière prioritaire par les services de la DIPE.
- 4. Les personnels enseignants dont la candidature aux formations préparatoires est retenue peuvent effectuer une partie du stage pratique auprès d'un enseignant d'ULIS, à leur demande et en fonction des possibilités d'accueil. L'organisation envisagée fera l'objet d'une convention de stage entre l'établissement et l'ESPE.

<u>Caractéristiques des formations pour les options D et F assurées par l'ESPE d'Aix-Marseille</u>

La formation construite autour de trois grandes unités de formation (UF) revêt un aspect « modulaire » qui doit permettre la possibilité d'intégrer des modes d'apprentissage plus adaptés aux parcours diversifiés des stagiaires, notamment par la construction progressive des nouvelles compétences professionnelles. Les unités de formation sont composées de modules qui constituent des ensembles organisés et signifiants de contenus de formation.

Une attestation de formation, qui ne se substitue pas à la certification, sera délivrée aux stagiaires qui auront suivi la totalité d'une unité de formation.

Le volume horaire global est de 150 heures de formation, comprenant 18h de stage d'observation et de pratique accompagnée, auxquelles s'ajouteront 12 heures supplémentaires au titre de stages ou d'interventions en ULIS, réparties selon le calendrier ci-dessous :

Calendrier 2015-2016

Option D et F à Aix en Provence

Pré regroupement : 1^{er} et 2 octobre 2015 R1 : du 23 novembre au 4 décembre 2015 R2 : du 18 janvier au 29 janvier 2016

R3 : du 07 mars au 18 mars 2016

Post regroupement (préparation à l'examen) : le 11 mai 2016

Option B à l'INSHEA de Suresnes

R1 : du lundi 16 au vendredi 27 novembre 2015 R2 : du lundi 04 au vendredi 15 janvier 2016 R3 : du lundi 14 au vendredi 25 mars 2016

Option A et C à l'ESPE de Lyon

R1 : Du 9 novembre 2015 au 20 novembre 2015

R2: Du 18 janvier au 29 janvier 2016

R3 : Du 4 avril au 8 avril 2016 R4 : Du 9 mai au 13 mai 2016

III L'AFFECTATION POST CERTIFICATION

La possession du 2CA-SH permet d'accéder à des postes spécifiques tels qu'enseignant—coordonnateur d'ULIS en collège ou en lycée, enseignant dans un établissement hospitalier ou enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ER-SH). Au niveau des établissements, les compétences des professeurs ressources peuvent être mobilisées.

L'option F concerne l'enseignement auprès d'élèves de SEGPA ou d'EREA, ainsi que l'enseignement en milieu pénitentiaire.

Les enseignants intéressés devront faire acte de candidature selon les modalités définies dans le B.A. annuel – spécial Mouvement - des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

De façon générale, ces formations peuvent représenter pour les personnels qui s'y engagent une véritable occasion d'enrichissement de leurs pratiques professionnelles en direction de l'ensemble de leurs élèves, voire l'opportunité d'une évolution professionnelle du fait de l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences.

IV. LA FORMATION CONTINUE

Des modules de formation d'initiative nationale pour les enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2 CA-SH visent à l'approfondissement et à l'actualisation de leurs compétences et de leurs connaissances.

Des modules de formation continue figurant à l'offre du Plan Académique de Formation sont ouverts aux enseignants spécialisés. Ces modules permettent d'assurer une formation évolutive et adaptée pour accompagner les équipes pluridisciplinaires et de constituer un réseau de professeurs-ressources titulaires du 2CASH.